

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3545**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou pour un déplacement à Marseille le 9 décembre 2019

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Commission permanente du 12 novembre 2019**Décision n° CP-2019-3545**

objet : **Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou pour un déplacement à Marseille le 9 décembre 2019**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Messieurs les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou, accompagnés d'une délégation d'agents métropolitains, ont été invités à participer à une visite du site de Jaguar Network Quanta qui se déroulera le 9 décembre 2019 à Marseille.

En effet, la société ILIAD, groupe français de télécommunication et holding à laquelle appartient Jaguar Network, souhaite construire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, un centre d'hébergement d'entreprises numériques en lien avec les sciences de la vie. Dans cette perspective, messieurs les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou devraient rencontrer monsieur Kevin Polizzi, Président Directeur Général de Jaguar Network.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à messieurs les Vice-Présidents Georges Képénékian et Michel Le Faou, pour un déplacement à Marseille le 9 décembre 2019.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - compte 65312 - fonction 031 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.